

N°13 / Janvier 2018

Palhers *i*NFOS

Bulletin d'informations de la municipalité de Palhers



Le Maire et toute l'équipe municipale
vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour 2018.



Le Mot du Maire

Après une brève interruption de la parution de notre bulletin municipal en raison des circonstances particulières, j'ai le plaisir de vous adresser le nouveau numéro de "PALHERS infos".

A cette occasion, je suis très heureux de vous présenter, en mon nom personnel et au nom de toute l'équipe municipale, mes vœux les plus chaleureux de bonheur, santé et réussite, à vous-même et à tous les vôtres pour la nouvelle année.

Je formule des vœux pour que 2018 soit une année de paix, de sérénité, d'amour, et qu'elle permette à chacune et chacun d'entre nous d'ouvrir de nouvelles perspectives d'avenir.

Au cours de l'année 2017, malgré des dotations et subventions en baisse, la commune de Palhers a poursuivi ses efforts en matière d'investissement, ce qui a permis de mettre en chantier un certain nombre de réalisations pour l'aménagement de notre commune. Soyez assurés que notre seul objectif est bien de faire de notre commune un lieu toujours plus heureux et agréable à vivre.

Au cours de l'année à venir, nous allons poursuivre, avec le conseil municipal et au sein de la Communauté de Communes du Gévaudan, tous nos efforts afin que de nouveaux projets voient le jour pour améliorer notre quotidien à Palhers et dans tous ces hameaux.

A. RAYMOND
Maire



La vie du Village

Mariage

Séverine ALDEBERT et Florian DAUDE
le samedi 27 Août 2016 à la Mairie de Palhers

Naissances

Mila TOURREAU, née le 14 juin 2016, à Mende,
fille de Lucie CALATAHUE et Olivier TOURREAU
de Palhers

Baptiste ANDRE, né le 2 Mai 2017, à Mende,
fils de Nathalie RIBERRO et Charles ANDRE
de Brugers

Décès

Régine RAYMOND
décédée le 6 octobre 2016 à Clermont-Ferrand

Paul ROUSSET
décédé le 15 octobre 2016 à Marvejols

Jacques FIORE
décédé le 28 novembre 2016 à Palhers

Mélanie RAYMOND
décédée le 22 janvier 2017 à Chanac

Lucienne BAYLE
décédée le 31 mars 2017 à Marvejols

Pascal BOUNIOL
décédé le 18 octobre 2017 à Clermont-Ferrand

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 2
La vie du village	p. 3
Les travaux réalisés en 2017	p. 4 et 5
Prévisions Travaux 2018	p. 6 et 7
Infos	p. 8

Travaux réalisés en 2017

> Entretien de la voirie et des réseaux

- Fauchage et débroussaillage de toutes les voies communales par l'entreprise Adrien ROUSSET de Mende : **3 000 €**
- Entretien Eclairage Public - SDEE Electricité : **1 238,16 €**
- Entretien, désherbage et balayage des rues et places du village, des espaces verts et des cimetières - ESAT La Valette : **3 481,20 €**



> Mise aux normes accessibilité de la Mairie et de la Salle des Fêtes



Selon la nouvelle réglementation, tous les bâtiments publics doivent se mettre en conformité avec les nouvelles normes d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Les travaux réalisés à la Mairie :

- Création et signalisation d'une place de parking et d'une rampe d'accès.
Entreprise Rodrigues de Sécheyroux : **7 608,24 €**
- Agrandissement du local des toilettes, pose d'un wc adapté, d'un lave-mains et d'un chauffe-eau.
Entreprise Brun et Commandré de Palhers et Entreprise Brun Jérôme de Sécheyroux : **2 005,92 €**



Les travaux réalisés à la Salle des Fêtes :

- Création et signalisation d'une place de parking et d'une rampe d'accès.
Entreprise Rodrigues de Sécheyroux : **4 890,00 €**
- Aménagement toilettes (Barre de maintien)
Entreprise Bonnet Hygiène de Mende : **289,70 €**



COÛT TOTAL DES TRAVAUX

(MAIRIE + SALLE DES FÊTES) : **14 793,86 €**

SUBVENTIONS OBTENUES : 9 727,67 €

(DÉPARTEMENT : 3 648,00 € - ETAT : 6 079,67 €)

> Création d'une piste forestière accessible aux grumiers pour exploitation des forêts sectionales

Une piste de largeur suffisante pour le passage de grumiers a été créée à partir de la carrière du Raz pour faciliter l'exploitation future des forêts sectionales.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SOMATRA pour un montant de : **17 893,20 €**

Pose de 2 barrières bois par l'ONF pour limiter l'accès : **1 032 €**

SUBVENTIONS OBTENUES : 13 619,20 €
(Département et Europe)



Travaux réalisés en 2017

> Mise en sécurité du Chemin de la Cascade à Charamaude

Construction d'un mur de soutènement en enrochement et pierres de taille et mise en place d'une barrière de sécurité en bois.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SOMATRA pour un montant de **12 452,54 €**

> Replantation en Forêt Sectionale



Suite à la coupe de bois réalisée en février 2016 sur une parcelle de la forêt sectionale de Palhers, en bordure de la route de Chanac, il a été procédé, sous l'égide de l'ONF, à la replantation de 2 100 plants de Pin Noir de Salzmann (variété rustique très ancienne).

Les travaux ont été réalisés par les entreprises Bernard Vincent et Thomas Giraud pour un montant de **5 696,25 €**

> Aménagement de la salle des fêtes

Pour répondre aux différents besoins lors de manifestations d'animation ou de locations de la salle des fêtes, nous avons fait l'acquisition de 4 barnums de 14 m² chacun qui pourront être loués à la demande. Prix d'achat des barnums : **2 581 €**

Le portail du garage de la salle des fêtes qui ne répondait plus aux normes de sécurité a été changé.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise Jérôme BRUN de Sécheyroux pour un montant de **921,88 €**



Prévision travaux 2018

> Mise en discrétion des réseaux électriques et Télécom à Sécheyroux

Dans le cadre de la poursuite des aménagements de village, le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre un chantier de dissimulation des réseaux électriques et Télécom, au hameau de Sécheyroux.

Un projet a été demandé auprès du SDEE de la Lozère qui est compétent pour ce type d'opération.

Le conseil municipal se prononcera très prochainement sur la validation du projet, le montage financier et les modalités d'exécution des travaux.



> Restauration de la chapelle de Brugers

Le chantier va pouvoir enfin démarrer... Toutes les subventions sollicitées ont été confirmées. Le plan de financement a été validé par le conseil municipal.

Le cabinet d'architecture Bessin Sébelin de Mende, maître d'œuvre du projet, est en train de régler les derniers détails techniques avec les entreprises qui ont été retenues avant la réalisation.

Les travaux devraient débuter dans le courant du printemps 2018, pour s'achever en fin d'année.

> Plan de financement



DÉPENSES		RECETTES	
Travaux	129 000 €	Conseil départemental	36 894 €
Architectes	16 770 €	Etat (DETR)	36 894 €
Assurance - SPS	1 806 €	Conseil régional	24 596 €
		Souscription fondation du patrimoine	20 800 €
		Autofinancement	28 392 €
Total	147 576 €	Total	147 576 €



> Réhabilitation de l'ancien presbytère de Palhers

Le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre la réhabilitation de l'ancien presbytère de Palhers en logement pour la location.

Il s'agira vraisemblablement d'un **F4 d'une surface d'environ 90 m²**. Les études avant travaux et la maîtrise d'œuvre ont été confiées au cabinet d'architecture Bonnet Teissier de Mende. Une première ébauche sommaire a été présentée au conseil municipal à l'automne 2017.

Compte tenu du coût très élevé des travaux, nous étudions actuellement toutes les opportunités de financement qui s'offrent à nous pour prendre une décision sur la nature et la surface du logement à créer et ne pas trop hypothéquer les finances communales.

Dans les prochaines semaines, le conseil municipal se prononcera sur le projet définitif et validera le plan de financement de cette opération.



> L'hiver semble vouloir marquer sa présence !

A chaque épisode de gel ou de neige, les frères SOLIGNAC ne ménagent pas leur temps ni leur peine pour rendre les routes communales praticables et moins dangereuses.

En matière de déneigement, comme dans bien d'autres domaines, le parfait n'existe pas !

Ne soyons pas trop exigeants, rappelons nous, il y a quelques années le service de déneigement était loin d'être au niveau actuel.

Hervé et Samuel s'efforcent de faire le maximum avec l'équipement et les moyens dont ils disposent.

Qu'ils soient remerciés de leur travail, bien souvent accompli dans des conditions difficiles et au détriment de leur vie professionnelle ou familiale.



Infos...

> Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La Communauté de Communes du Gévaudan a décidé de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui constituera à terme un document de planification et d'organisation du territoire à l'échelle intercommunale.

L'esprit communautaire de ce projet s'exprime dans la délibération du conseil communautaire du 23 juillet 2015 qui prescrit l'élaboration du PLUi. Le Gévaudan affirme sa volonté de "co-construire l'avenir de ce territoire rural avec pour objectif un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace".

L'échelle intercommunale optimise l'espace foncier disponible en renforçant la complémentarité – et donc l'identité – des communes : pôles urbains, pôles relais, pôles ruraux... En mutualisant les besoins et efforts consentis, la surface constructible définie dans le PLUi est rationalisée et souvent moindre que celle de la somme des PLU. Les enjeux sont importants étant donnés la nature et la géographie du territoire. Des règles seront fixées en particulier pour préserver les zones agricoles et les espaces remarquables, ainsi que pour favoriser l'urbanisation en continuité ou en hameaux intégrés.

Ce PLUi remplacera à terme les cartes communales, PLU et autres documents actuellement en vigueur : les disparités réglementaires seront ainsi réduites.

L'objectif est de mettre en œuvre le projet du Gévaudan et de donner corps à ce territoire.

Le PLUi se compose des documents suivants :

- Un rapport de présentation
- Des orientations d'aménagement et de programmation
- Un règlement
- D'emplacements réservés
- Un projet d'aménagement et de développement durable
- Du plan des servitudes d'utilité publique
- Un plan de zonage
- D'annexes sanitaires et informatives

L'élaboration d'un PLUi est avant tout un temps d'échange important :

- Avec les habitants du territoire
- Avec les communes du Gévaudan
- Avec les services de l'Etat, les personnes publiques associées
- Avec des spécialistes de l'aménagement, de l'environnement, de la planification...

Au cours de la procédure, la population sera consultée et invitée à se prononcer à chaque étape importante : 3 réunions publiques seront organisées pour échanger, participer et vous informer. Vous pourrez consulter des documents au siège de la Communauté de Communes.

Pour élaborer son PLUi, la Communauté de Communes est accompagnée par une équipe pluridisciplinaire : urbaniste, architectes, spécialistes de l'agriculture, de l'environnement, de la forêt... L'équipe a commencé un vaste travail de terrain et rencontré les équipes municipales fin 2016 pour connaître leurs attentes et fixer les enjeux dans chaque commune.

